CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022
PROCÈS-VERBAL

Présents : Mme Anne GARZENA, M. Christian IMBERT, Mme Patricia FAURE, Mme Monique MOUNIER, Mme Marie GACON, Mme Karine FLEURY- ALCARAZ et M. Daniel DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : Simone FALCON à Patricia FAURE, Marc CHAVANNE à Marie GACON

Absents : Mme Céline DECOT, M. Michel BARSOTTI

Secrétaire de la séance : M. Christian IMBERT

La séance s'est ouverte à 17h30 sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2022

M. IMBERT souhaite apporter les modifications suivantes sur le procès-verbal du 30 juin 2022 :

- Date de la séance le 30 juin au lieu du 13 avril 2022.

- Sur la délibération n°4 : Aide exceptionnelle – Expertise médicale. Le conseil d'administration n'a pas approuvé à l'unanimité. M. IMBERT, ainsi que son pouvoir, M. CHAVANNE, ont voté contre.

M. IMBERT donne ses raisons : cette aide concerne une famille qui pose des problèmes sur la commune. Il y a eu un dépôt de plainte par la police municipale.

Donc le Conseil d'administration a adopté la délibération à la majorité (8 voix pour et 2 voix contre).

- Le nom de Mme ne prend pas de « ».

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, ces modifications.

2. ÉPICERIE SOCIALE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Eu égard à l'évolution des activités et services proposés aux usagers, à l'inflation constatée, il est proposé au Conseil d'Administration d'envisager une augmentation forfaitaire de 5 % à l'ensemble des tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2021 (cf. Annexe 1), arrondis par commodité.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de modifier la grille tarifaire, applicable au 1er octobre 2022.

Mme Anne GARZENA donne quelques informations sur l'épicerie sociale :

- Un congélateur a été acheté pour permettre d'acheter un peu plus de surgelés : produits pas cuisinés (petits pois, épinards, quelques entrées : quiches, viandes, poissons…).
- Les produits d'hygiène sont très demandés.
- L'épicerie n'achète toujours pas de couches.

Daniel DALCOL : Combien y a-t-il de bénéficiaires à l'épicerie ?

Anne GARZENA : Il y a 18 bénéficiaires dont 13 qui viennent régulièrement. Sylvie Cabot remet à jour tous les dossiers des bénéficiaires.

Le règlement intérieur et la charte du bénévole sont réédités avec quelques modifications.

A partir de janvier 2023, le CCAS aura une régie mixte. Ce système permettra de réaliser des achats avec une carte bancaire et/ou un chèque.

3. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF « PRET D'HONNEUR – AVANCE REMBOURSABLE »

M. le Président propose la création d'un dispositif de « prêt d'honneur ».

Il s'agit d'une « avance remboursable » qui pourrait être accordée à des personnes domiciliées à Saint-Jean-Bonnefonds, justifiant de ressources régulières (salaires, pension, allocation, revenus divers…) et qui rencontrent une difficulté passagère pour le paiement d'une dette ou d'une facture relative à des besoins de première nécessité (soins médicaux, loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de combustible, etc.…) à l'exclusion des dépenses pour des achats de confort.

Ce dispositif est étendu à des personnes qui doivent faire face à une dépense exceptionnelle, liée à une recherche d'emploi (exemple : aide au paiement d'un déplacement pour se rendre à un entretien d'embauche).

Sont exclues du dispositif les personnes faisant élection de domicile au CCAS.

Cette avance dont le montant ne pourra excéder 800 Euros, ne pourra être supérieure au montant de la dette et devra être remboursée dans un délai compris entre 3 et 24 mois maximum, suivant le montant de l'avance consentie et les possibilités financières du bénéficiaire.

Il est précisé qu'il ne pourra être attribué qu'un seul « prêt d'honneur - avance remboursable » par année civile, pour la même personne.

Il ne pourra être consenti une nouvelle avance tant que la précédente n'aura pas été totalement remboursée au CCAS.

L'attribution du prêt d'honneur donnera lieu à une convention, signée par le Président, fixant le montant du prêt, le motif et les conditions de remboursement.

Il est donc proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver ce dispositif ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions ;
- d'autoriser le versement des sommes correspondantes.

QUESTIONS :

Daniel DALCOL : Est -ce que dans un couple, les deux personnes peuvent faire une demande ?

Anne GARZENA : Oui, dans un couple les deux personnes peuvent faire une demande de prêt d'honneur. Dans toutes les situations, les dossiers sont étudiés.

Daniel DALCOL : Est ce que le CCAS peut demander les relevés de banque ?

Anne GARZENA : Le CCAS peut demander les relevés bancaires pour la constitution du dossier, mais l'assistante sociale n'a pas accès à ces éléments. Le prêt d'honneur est attribué à titre exceptionnel et il est destiné aux Saint-Jeandaires.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la mise en place de ce dispositif.

4. PROGRAMME SENIORS ET RETOUR SUR LA SORTIE WALIBI

Anne Garzena fait un retour sur les sorties organisées cet été.

- **Sortie à Sauvain** : La journée s'est très bien passée. Le seul inconvénient concernait le transport. Il n' y avait pas de climatisation dans le bus. Un avoir a été fait sur la sortie de Walibi.

- **Sortie Walibi** : Le beau temps était au rendez-vous. Adultes et enfants étaient ravis de la journée. Le car était complet. Il y avait 61 participants dont des bénéficiaires de l'épicerie.

Une programmation seniors est proposée : goûter seniors du mois d'octobre, ateliers mémoire, sortie intergénérationnelle à Lyon le 3 novembre, un spectacle au Zénith et un repas au mois de janvier 2023.

Le CCAS souhaite organiser une sortie à la neige pendant les vacances d'hiver.

5. QUESTIONS DIVERSES

Un groupe de travail s'est constitué sur le thème des aides à la cantine scolaire. La prochaine réunion de travail aura lieu le jeudi 20 octobre à 14h.

Le conseil d'administration a échangé sur la nouvelle organisation dans les cantines.